Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260305-2026_045-DE

DCM DU 5 MARS 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.045*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **5 mars** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 27 février 2026 - **Date d'affichage** : 9 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

24 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Éric GOSSET, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÜN et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Lydia DERIEUX, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL et Anne VIOT.

5 excusés : Messieurs Alain CLÉRY, Jean-Christophe GILBERT et Mesdames Julie AUBAUD, Awena KERLOC'H et Elsa ROUSSEL

5 pouvoirs : Messieurs Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Mickaël ROSETZKY) et Mesdames Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES), Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET), et Elsa ROUSSEL (qui a donné pouvoir à Alexandra MARIE).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260305-2026_045-DE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 22 JANVIER 2026

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 22 janvier 2026 à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations en séance.

A l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 22 janvier dernier :

- ADOPTENT la rédaction des délibérations prises lors de ladite séance.

A Liffré,
Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr